

Avis public

Séance publique du Conseil du patrimoine de Montréal

Citation à titre de monuments historiques de la maison Jacques Richer dit Louveteau et de la maison Thomas Brunet Arrondissement de Pierrefonds-Roxboro

À son assemblée du 25 février 2008, le conseil de la Ville a donné un avis de motion relatif aux projets de règlements suivants :

1. Règlement sur la citation à titre de monument historique de la maison Jacques Richer dit Louveteau, située au 163, chemin du Cap-Saint-Jacques
2. Règlement sur la citation à titre de monument historique de la maison Thomas Brunet, située au 187, chemin du Cap-Saint-Jacques

La citation d'un monument historique fait partie des pouvoirs que la Loi sur les biens culturels (L.R.Q. c. B-4) accorde aux municipalités pour leur permettre de reconnaître et d'assurer la conservation de leur patrimoine.

Le Conseil du patrimoine de Montréal tiendra une séance consacrée à l'audition des représentations des personnes ou organismes qui désirent s'exprimer sur ces projets :

**Le lundi 31 mars 2008, à 19 h
Parc-nature du Cap-Saint-Jacques
Chalet d'accueil
20099, boulevard Gouin Ouest
Arrondissement de Pierrefonds-Roxboro**

La documentation relative aux projets est disponible aux endroits suivants :

- Direction du greffe de la Ville de Montréal : 275, rue Notre-Dame Est, R-134
- Bureau d'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro : 13665, boulevard de Pierrefonds
- Sur le site Internet du Conseil du patrimoine de Montréal : ville.montreal.qc.ca/cpm

Afin de faciliter la planification de cette séance publique, les personnes et organismes intéressés à s'exprimer sur les projets sont invités à faire connaître à l'avance leur intention d'y participer, en s'inscrivant auprès du Conseil du patrimoine de Montréal.

**Renseignements : Conseil du patrimoine de
Montréal 514 872-4055**

Montréal, le 16 mars 2008

Le greffier par intérim de la Ville,
Me Yves Saindon

Public meeting of the Conseil du patrimoine de Montréal

Designation of the Maison Jacques Richer dit Louveteau and the Maison Thomas Brunet, as historic monuments Pierrefonds-Roxboro borough

Notices of motion concerning the following by-laws were tabled at the city council meeting of February 25, 2008:

1. By-law concerning the designation of the Maison Jacques Richer dit Louveteau, bearing number 163, chemin du Cap-Saint-Jacques, as a historic monument
2. By-law concerning the designation of the Maison Thomas Brunet, bearing number 187, chemin du Cap-Saint-Jacques, as a historic monument

Under the Cultural Property Act (R.S.Q., chapter B-4), municipalities may designate historic monuments to ensure the preservation of their heritage.

A public meeting will be held to hear the views of all persons and organizations concerned:

**Monday, March 31, 2008, at 7 p.m.
Parc-nature du Cap-Saint-Jacques
Chalet d'accueil
20099, boulevard Gouin Ouest
Pierrefonds-Roxboro borough**

The background documents may be consulted at:

- Direction du greffe de la Ville de Montréal, 275, rue Notre-Dame Est, R-134
- Pierrefonds-Roxboro borough office, 13665, boulevard de Pierrefonds
- Site of the Conseil du patrimoine de Montréal: ville.montreal.qc.ca/cpm

Persons and organizations wishing to express their views should register beforehand with the Conseil du patrimoine de Montréal.

**Information: Conseil du patrimoine de Montréal
514-872-4055**

Montréal, March 16 2008

Me Yves Saindon
Interim City Clerk